



Contestation de facturation ménage

Par Cedric_N

Bonjour,

Lorsque que j'ai loué mon logement il y a 4 ans, je l'ai reçu sale, poussiéreux, avec une vmc non fonctionnelle, de la moisissure à certains endroits et avec des déchets dans la maison. Tout ceci est bien présent et mentionné sur l'état des lieux d'entrée.

Entre temps, la vmc n'a pas été changée et l'humidité à causé de gros dégâts, constaté par la police municipale qui a ordonné le changement de vmc.

Lorsque de l'état des lieux de sorti, il a été noté que le logement était sale également et poussiéreux. Mais de ce que j'avais compris, on ne pouvait pas retenir un ménage sur ma caution car j'avais eu le logement sale.

Hors aujourd'hui, on a retenu le montant d'un ménage complet sur ma caution. J'ai envoyé un mail pour contester cette retenue mais la personne s'en occupant est en vacances. De plus, la seule pièce justificative que l'on m'a fourni est un devis pour le ménage.

Ma question est la suivante: pouvait-elle vraiment me retenir un ménage et si non, quelles sont les démarches à faire pour pouvoir récupérer ma caution complète?

Cordialement,

Par yapasdequoi

Bonjour

Ce n'est pas une caution (qui est une personne) c'est un DÉPÔT DE GARANTIE.

Ce lien indique vos recours.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269
[/url]

Et il faut envoyer le courrier de réclamation au bailleur et en RAR : recommandé avec accusé de réception

Le mail ne sert à rien.